

**LESBIAN
& GAYPRIDE**
5 JUIN 2010
ANGERS



Dossier de presse



11^e MARCHÉ DES FIERTÉS LESBIENNES, GAYS, BI ET TRANS
PLACE DUMESNIL (LE QUAI) • 12H VILLAGE GAY - PIQUE-NIQUE
SCÈNE OUVERTE • 14H DÉPART • 21H30 LA FOLLE NUIT LGBT
PHILIPPE BILHEUR - MADAME H - DJ'S • PROGRAMME : WWW.QUAZAR.FR



11^e Lesbian & Gay Pride d'Angers samedi 5 juin 2010

- > ***nouveautés 2010***
 - > *pique-nique géant*
 - > *scène ouverte*
 - > *Pride Café*

- > ***nouveautés militantes***
 - > ***2 500 autocollants***

- > ***Mêmes devoirs, alors mêmes DROITS, mêmes LOIS*** revendications 2010

- > *Parcours - programme*

- > *soirée officielle au Chabada*
La Folle Nuit Lesbienne Gay Bi Trans

La Lesbian & Gay Pride 2010 ou Marche des Fiertés Lesbienne, Gay, Bi, et Trans, est organisée par Quazar, Cultures et Libertés Homosexuelles, association loi 1901, déclarée le 7 octobre 1993 en préfecture de Maine-et-Loire sous le n° 0491010083. Insertion au Journal officiel le 20 octobre 1993, Siren 452 859 085.

Quazar, 22, rue du Maine, 49100 ANGERS. www.quazar.fr

Contacts

- Marche, presse, revendications :
Stéphane Corbin, 06 22 09 09 66, assoquazar@free.fr

> **nouveautés 2010**

Place Dumesnil, Angers - Théâtre Le Quai

Lieu de départ et d'arrivée de la 11^e Lesbian & Gay Pride*

d'Angers, le **Village des Fiertés**, lieu associatif, prend un visage plus convivial avec plusieurs innovations.

> **pique-nique géant**

Dès 12h, sur la pelouse ouvert à toutes et tous, afin de prendre des forces avant d'aller défiler dans les rues d'Angers. Pour animer ce moment de détente...

> **une scène ouverte**

vous permettra de découvrir des artistes qui viendront se produire sur le podium installé pour l'occasion : **Undercoverflex** + **Monis**, rappeur aux chansons contre l'homophobie, + **Frédéric Le Beller**, jonglerie enflammée.

Ce Village des Fiertés abritera aussi les stands de nombreuses associations partenaires de la Lesbian & Gay Pride d'Angers, telles que Aides, Contact et Tonic's, piliers historiques du Village. Cette année, Quazar offre la possibilité à de nombreux autres acteurs de la défense des droits LGBT de venir nous rejoindre, dont la Ligue des Droits de l'Homme, le Forum Trans parents & proches.

> **PRIDE Café** - bar inter associatif

Comme à chaque édition, vous pourrez bien sûr éteindre votre soif et vous procurer de quoi vous restaurer sur place, pour celles et ceux qui auraient oublié leur panier-repas.

> **Prévention – dépistage**

Venez découvrir au Village des Fiertés le **TRIO PLAISIR de QUAZAR**, des tríos gel/préservatif/goût. Pour expérimenter de nouveaux plaisirs avec en prime les lieux de dépistage anonymes et gratuits.

Au Chabada, présence de **Aides** avec un stand et une animation sur le thème : **Chéri, qu'as-tu fait du virus ?**

Nouvelle campagne photos Aides sur le thème du dépistage à l'intérieur du Chabada.

*Lesbian & Gay Pride, GayPride, Pride : Marques déposées, tous droits réservés Sofiged.

> ***nouveautés militantes***

> ***MÊMES DEVOIRS, ALORS MÊMES DROITS, MÊMES LOIS***

14h au Village des Fiertés > plateforme des revendications 2010 proposée à la signature des élus d'Angers et du département (détails à la fin)

> ***2 500 autocollants***

reprenant le slogan de la marche seront proposés à tous les marcheurs.



> ***chaque char affichera***

le slogan de la marche pour rappeler à tous pourquoi nous marchons.

**11^e Lesbian & Gay Pride d'Angers
samedi 5 juin 2010**

> programme – parcours

Village des Fiertés

place Dumesnil (théâtre Le Quai)

12:00

- pique-nique géant sur l'herbe,
- scène ouverte, Undercoverflex et Monis, rappeur, jongleurs,
- Pride Café pour se restaurer et se désaltérer.

14:00

Signature de la plateforme de revendications 2010 proposée aux élus d'Angers et du département.

14:30

Départ de la marche vers le centre-ville.

Parcours: Bd Henri Arnauld - Rue Beaurepaire - Pont de Verdun - Rues Baudrière, de l'Oisellerie, de l'Aiguillerie - Carrefour Rameau - Rues Chaperonnière, Toussaint - Bd du Roi René - Rues des Lices, Voltaire - Carrefour Rameau - Rue Plantagenêt,

16:00 **Place de la République: Prises de paroles, minute de silence,**

Rue de la Poissonnerie - Pont de Verdun - Rue Beaurepaire - Bd Henri Arnauld.

17:00

Arrivée de la marche place Dumesnil, moment détente au Pride Café.

18:00

Barbecue de rue par Tonic's, 25, rue Lionnaise, Angers.

11^e Lesbian & Gay Pride d'Angers samedi 5 juin 2010

> *nuit officielle*

21:30 LA FOLLE NUIT Lesbienne, Gay, Bi, Trans

au Chabada, jusqu'à 4h, 56, bd du Doyenné, Angers.

- > 2 spectacles, 2 ambiances,
- > 2 salles, 2 ambiances,
- > Avec les expositions
 - «Hamour» du site 5sens
 - «Soleil et liberté» par Ahmat Tallafe.

21:30 Ouverture des portes ambiance club avant le spectacle. Un espace devant l'entrée sera réservé aux fumeurs.

22:00 > 23:30 Les spectacles

Philippe Bilheur est comédien, chanteur, auteur de théâtre. Son parcours est marqué par des rencontres et des amitiés déterminantes : Arletty, Catherine Sauvage, Charles Trénet, Monique Morelli, Lucienne Boyer. Il choisit toujours le combat de l'interprète lié à une farouche volonté de faire découvrir des auteurs. Alors qu'il vient de fêter ses 30 ans de spectacle, il met sa présence scénique au service du verbe et de la chanson sur le thème révolte et amour.

Madame H, vous l'avez vue sur Pink TV et les Nuits Gays de Canal+ ou entendu sur Radio Nova. La tonitruante et très parisienne présidente d'Homosexualité & Bourgeoisie viendra vous présenter ses meilleurs sketches : Adoption : *Chien ou enfant ?*, *Comment reconnaître une glacière hétérosexuelle ?*, *La dinde fistée aux marrons*, et quelques petits bijoux inédits. Un spectacle truculent et insolent.
www.madameh.fr



de 23h30 à 4h: 2 salles, 2 ambiances DJ

Grande Salle :

Dj Kristian Figure emblématique de la scène angevine et ancien fournisseur de son (Palace Records), il vous fera voyager musicalement des années 80 à aujourd'hui.

Petit Club :

Iko Noons et Loule Directeurs artistiques du Benjhi Club à Angers et Dj's depuis plusieurs années, ils se chargeront de vous faire découvrir toutes les tendances électro du moment. www.myspace.com/ikonoon www.myspace.com/loulemix
Mister Magoo, c'est le DJ surprise, aussi à l'aise derrière le bar du Benjhi Club que derrière les platines ; il vous entraînera dans un mix endiablé mêlant électro.

Décoration :

N-K63 Habitée des dancefloors des soirées électro, elle aime à penser la fête comme un espace de fusion entre le rêve et l'ivresse. Ses installations dancefloors sont basées sur la récupération et l'esthétisme.
www.myspace.com/nkulczewski

2 expos in situ

Hamour, par 5sens.fr, une expo photos sur le thème des sentiments amoureux entre hommes ou entre femmes pour révéler la complicité, l'amour, la sensualité des couples homos.

Soleil et Liberté, peintures d'Ahmat Tallafe, originaire du Tchad. L'artiste installé depuis peu en France expose pour la première fois. Le soleil apporte la lumière et la chaleur indispensables à la vie. Mais à quoi bon, s'il n'y a pas de liberté ? Liberté de créer, liberté de penser, mais aussi liberté de choisir et d'aimer qui on veut. Si l'Afrique ne manque pas de soleil, elle souffre terriblement d'un manque de liberté. Les tableaux d'Ahmat Tallafe, lumineux et colorés, sont un espace de liberté où l'imagination n'a pas de frontières.

Billetterie :

Entrée sur place : 16 € Prévente : 13 € (commerces et associations)

Carte Chabada / Adhérent(e)s Quazar : 10 € Location : www.digitick.com et points habituels. Tarifs donnant accès à l'ensemble de la Soirée Chabada, avec un Lesbian & Gay Punch offert ou jus de fruit. Boissons alcoolisées interdites aux mineurs. La soirée est réservée aux plus de 16 ans. Une pièce d'identité sera demandée à l'entrée.



11^e Lesbian & Gay Pride d'Angers samedi 5 juin 2010

> *remerciements*

Quazar remercie la municipalité d'Angers et tous ses services, les transports Hunault, Eric Maniscalco délégué du SNEG pour la région Ouest, pour sa disponibilité, et tous les partenaires locaux qui ont permis la réalisation de cette journée et les annonceurs, fidèles ou nouveaux, qui permettent l'édition de nos publications.

Remerciements particuliers à l'équipe 2010 :

Marche et village : Joël Cruveilhaer, Stéphane Corbin, DJ Little White Rabbit.

Communication : Agence le CerKle : François, Clément, Marine, Morgan.

Quazar : Jacques Guiton, Laurent Ferron.

Pride Café : Laurence Hovde, Tonic's, Contact et Aides.

Sécurité : Baptiste Canevet

Soirée, expositions : Anne et Laurent (Elle & Lui events), Bernard Moreau.

Char : Patricia Bellefet.

Catering : Chantal Gaborit, Sylvette Homeau et toutes les petites mains tellement efficaces.

Le roi des sous : Eric Bouyer.

Un grand merci à tous les bénévoles qui font de cette journée une réussite, à Contact, à Aides, à Espace Femmes, aux dirigeants et équipes du Chabada, notre fidèle partenaire de la soirée officielle.

Merci à l'agence Le CerKle, notre partenaire toujours fidèle et bougrement pro et efficace.

Au centre du CerKle, il y a François, Marine, Clément, Morgan.

Allez les voir de notre part !

10, rue Parcheminerie, 49100 Angers. 02 41 66 48 53. www.lecerkle.com

Plateforme des revendications 2010 proposée à la signature des élus d'Angers et du Maine-et-Loire

QUAZAR a pour valeurs intangibles

l'égalité des droits

pour tous, y compris pour les lesbiennes, gays, bi et trans

la lutte contre les discriminations

dont celles liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Nos revendications 2010

• Un seul et unique mariage laïc pour les personnes de même sexe ou de sexe différent.

• Amélioration du Pacs,

- application du Pacs en Polynésie française et à Mayotte, ce qui n'est pas le cas actuellement,
- enregistrement du Pacs en mairie,
- alignement des droits à prestations sociales des couples pacés sur ceux des couples mariés, dont la pension de réversion au partenaire survivant,
- alignement des droits au titre de séjour et à la nationalité française pour les couples francoétrangers pacés sur les couples franco-étrangers mariés,
- droit au congé de 4 jours pour conclusion d'un Pacs.

• Reconnaissance de l'homoparentalité,

- parentalité pour tous les couples,
- entrée en vigueur du statut du tiers ou la reconnaissance du parent social,
- possibilité d'adoption simple des enfants de nos conjointes ou conjoints, parents biologiques,
- adoption pour les couples de même sexe ou de sexe différent pacés, concubins,
- assistance médicale à la procréation pour les couples de même sexe.

- **Lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, la transphobie, la sérophobie,**
 - application par les fonctionnaires de police de l'article 5 de la charte d'accueil des victimes rappelant que toute victime a le droit de déposer plainte, alors que très souvent elles se voient imposer une simple main courante qui obère toute chance de poursuite des auteurs ayant commis des infractions ou délits à leur encontre,
 - formation des personnels policiers aux questions liées à l'orientation sexuelle,
 - attribution d'un code spécifique aux plaintes pour les agressions et délits à raison de l'orientation sexuelle dans le fichier policier État 4001 (liste de codes en regard des motifs de poursuite), puisqu'à ce jour la France ne dispose d'aucun chiffre officiel des agressions et délits homophobes.

- **Des politiques publiques volontaristes de lutte contre l'homophobie et les discriminations à l'école,**

- poursuite de la mention de la lutte contre l'homophobie dans la circulaire de rentrée du ministère de l'Éducation nationale, comme cela est le cas depuis 2009, avec le rajout de la lutte contre toute discrimination liée à l'identité de genre,
- formation des personnels de l'Éducation nationale à ces luttes,
- interventions en milieu scolaire par nos associations dès le collège pour enrayer le plus tôt possible les comportements discriminant,
- modification du matériel pédagogique hétéronormalisé,
- favoriser l'émergence de matériel pédagogique innovant comme le film d'animation *Le Baiser de la lune*.

- **SIDA L'arrêt de la mise en danger des associations luttant contre le VIH par des baisses drastiques de crédits,**

- l'entrée en activité des ARS (Agence régionale de santé), et la réorganisation de la prise en charge des patients, ne doivent pas être l'occasion de la remise en question des politiques publiques en matière de lutte contre le sida alors que la Cour des Comptes a recommandé de renforcer la prévention et le dépistage du VIH,
- alors que le rapport Lert-Pialoux, sur les nouvelles méthodes de prévention en particulier chez ces «HSH», remis à Roselyne Bachelot, ministre de la Santé, préconise de prendre appui sur les associations de terrain ; Quazar Centre LGBT d'Angers ne reçoit aucune subvention pour ses propres actions de prévention, au motif qu'il a initié localement avec Aides le Collectif GAY49,
- de réelles campagnes de prévention ciblées contre le sida et en faveur du dépistage.

• **Trans-identité,**

- après le décret de dépsychiatriation des personnes trans annoncé le 16 mai 2009, la poursuite de la prise en charge des personnes concernées,
- changement d'identité des personnes trans sans justification d'opération ou de stérilisation,
- prise en charge des transitions faites à l'étranger dans l'attente de la formation d'équipes chirurgicales françaises,
- libre choix de leur parcours et des praticiens par les personnes trans.

• **Droit humains des personnes homosexuelles et trans**

- droit d'asile accordé par la France aux personnes homosexuelles persécutées dans leur pays d'origine,
- remise en cause du concept de pays sûrs utilisé par l'État français,
- abrogation des législations pénalisant l'homosexualité dans le monde, allant jusqu'à la peine de mort dans 7 pays, dont l'Arabie Saoudite, l'Iran, la Mauritanie, le Nigeria, la Somalie, le Soudan, le Yémen.



QUAZAR Centre LGBT d'Angers

- Convivialité • Égalité des droits • Lutte contre les discriminations •

22, rue du Maine 49100 ANGERS • 06 22 09 09 66 • www.quazar.fr • assoquazar@free.fr
Association loi 1901, créée le 3 octobre 1993, déclarée le 7 octobre 1993 en préfecture de
Maine-et-Loire (49), n° W491004025, insertion au Journal officiel le 20 octobre 1993,
Siret n° 452 859 085 00014

> *textes de revendications*

MARIAGE

Symbole de l'égalité des droits en France et en Europe

Décrié hier, le mariage est aujourd'hui le symbole de l'égalité des droits à conquérir. Alors que nos voisins, Pays-Bas, Angleterre, Belgique, Espagne, depuis peu le Portugal, permettent le mariage des couples de même sexe, la France s'y refuse. Une situation ingérable pour les gays français légalement mariés dans un pays de l'Union européenne. En France, leur mariage n'est pas reconnu, ainsi que les droits y afférant, sans pouvoir se pacser puisqu'ils sont engagés dans une autre forme d'union. Le pacs, qui a fêté ses dix ans le 25 novembre 2009, a été une réponse universaliste attendue : 94% d'hétérosexuels le choisissent. Le gouvernement actuel, et les précédents, ont préféré aligner la fiscalité du pacs sur celle du mariage plutôt que de l'ouvrir à tous, par simple refus de reconnaissance de la filiation pour les homosexuels. Selon un sondage BVA du 13 novembre 2009, 64% des Français seraient en faveur de l'accès au mariage pour les homosexuels. Quazar rejette l'idée de l'union civile du candidat Sarkozy ou d'un mariage gay, communautariste parce que sans filiation, mais porte la revendication d'un mariage civil ouvert tant aux personnes de sexe différent que de même sexe, en France et partout en Europe.

MÊME DROITS, MÊME LOI

La pension de réversion

Alors que certains homos disent ne pas être concernés par le mariage et l'homoparentalité, il apparaît qu'ils paient le prix fort de leur « différence ». Nombre de lesbiennes, de gays, et de trans vieillissent dans un contexte économique où les carrières professionnelles sont incomplètes et les périodes de chômage fréquentes. Dans ces conditions, pour eux aussi se pose la question du droit à la pension de réversion, partie de la retraite dont bénéficiait, ou aurait pu bénéficier, l'assuré décédé. Cette pension est reversée, selon certaines conditions, à son conjoint survivant ou à son (ses) ex-conjoint(s). Hormis les conditions de revenu, la pension de réversion n'est accordée qu'aux couples mariés, sans considération de durée de mariage. Exit donc les couples pacés et homos puisqu'en France, à la différence de certains pays européens, ils sont exclus du droit au mariage. La Halde a publié début avril deux rapports spéciaux au Journal officiel, estimant que le fait de réserver le droit à pension de

réversion aux seuls couples mariés constitue une discrimination en raison de l'orientation sexuelle. Ce refus de l'État de nous accorder les mêmes droits qu'aux hétéros est une discrimination supplémentaire, d'autant que les pacsés d'un conjoint fonctionnaire ont obtenu le droit au capital décès, en novembre 2009. La prochaine étape reste donc l'obtention de ce droit à la pension de réversion discutée dans le cadre de la future réforme des retraites. Cela sera l'occasion pour le gouvernement d'envoyer un signal fort en accordant cette pension aux partenaires pacsés survivants, mettant fin à une discrimination. Le pacs n'a pas tout résolu. C'est un peu le Minitel par rapport à Internet ; une avancée qui finit par donner du retard à la France en matière de non discrimination des gays et des lesbiennes.

HOMOPARENTALITÉ

L'intérêt supérieur des enfants

Le gouvernement refuse de légiférer pour la reconnaissance de l'homoparentalité. Selon l'Association des parents gais et lesbiens (APGL), l'INSEE ne compte pas les familles homoparentales, elles n'existent donc pas. Pourtant elles sont bien une réalité avec des enfants qui ne bénéficient pas du droit d'avoir deux parents ou de conserver des liens avec leurs deux parents en cas de séparation, d'avoir quatre grands-parents. Des enfants qui n'ont pas le droit d'hériter de leurs deux parents, ni de porter leurs deux noms. Les homoparents sont inventifs et militants au point d'obtenir des jugements cassant les décisions de Conseil généraux refusant un agrément aux célibataires homosexuels, en vue d'adoption. Quand les Français sont à 57% en faveur de l'adoption par des couples homosexuels, sondage BVA du 13 novembre 2009, la majorité présidentielle se cabre à la seule idée de la reconnaissance du parent social, aussitôt enterrée par le rapport de la commission parlementaire sur la révision des lois bioéthiques, du député Jean Léonetti. Pour Quazar, la fin du primat du biologique sur la filiation, la reconnaissance de l'homoparentalité avec des droits égaux, sont les bastions à conquérir au nom même de l'égalité des droits des enfants de notre République.

ÉDUCATION

Luc Chatel, « Peut mieux faire » contre l'homophobie

Le Baiser de la lune, un dessin animé pédagogique, a déclenché les passions fin février dernier. Son réalisateur, un Rennais, ambitionne d'amener les élèves des classes de CM1 et CM2 à réfléchir en suggérant positivement l'homosexualité, avec l'histoire de deux petits poissons qui s'aiment. Christine Boutin, caricature d'elle même, dénonce aussitôt « une idéologie relativiste, [privant] les enfants des repères les plus

fondamentaux que sont la différence des sexes et la dimension structurante pour chacun de l'altérité ». Troublante sa propension naturelle à tout ramener à une dimension sexuelle. Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, n'autorise finalement pas sa diffusion. La barrière psychologique du primaire reste bien close, et pourtant c'est dès le plus jeune âge qu'il faut éduquer à la différence. L'éducation est le socle de la lutte contre les discriminations, dont celles basées sur l'orientation sexuelle et le genre. La circulaire de rentrée 2010 rappelle le « refus de toutes formes de discriminations, [...] ainsi que l'interdiction de tout harcèlement discriminatoire, propos injurieux ou diffamatoires portant atteinte à la dignité de la personne. » De belles paroles qui devront devenir réalité. Le Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire, composé de nombreux syndicats, questionne aussi le ministère sur les discriminations de genre et la formation des personnels, acteurs essentiels de cette lutte. Ce collectif participe, avec d'autres associations, au groupe éducation de la Halde. Luc Chatel, comme pour se dédouaner, a annoncé le lancement d'une campagne d'affichage de la Ligne Azur dans les lycées, mais aucune campagne qui ne soit le fruit d'un travail de réflexion du ministère. La Fidl (Fédération indépendante et démocratique lycéenne) s'est organisée de son côté et a lancé sa campagne de sensibilisation avec des affiches coup de poing. Quazar qui intervient en milieu scolaire, à la demande, ne le sait que trop. Le travail à accomplir est immense et ce blocage, ces gages hypocrites, de l'Éducation nationale sont des freins à la lutte contre les discriminations que Luc Chatel prétend mener.

LESBOPHOBIE

Pour la requalification des faits

Jessica & Virginie, un couple de jeunes lesbiennes de Segré, ont été victimes d'injures et d'agressions lesbophobes en juin 2009. Face à cette situation elles ont dû déménager. Le 18 février dernier, le tribunal correctionnel d'Angers qui devait juger deux agresseurs présumés de Jessica & Virginie a prononcé un renvoi au jeudi 9 juin, simplement en raison des congés d'une avocate. Déjà le 2 novembre 2009 un premier renvoi avait été nécessaire ; le parquet ne s'était pas rendu compte que la présidente d'audience, auparavant juge d'application des peines, avait placé l'un des présumés agresseurs sous contrôle judiciaire. Ces dysfonctionnements et ces délais anormalement longs sont le fruit d'une justice qui fonctionne mal. Quazar, qui s'est constituée partie civile en lien avec Jessica et Virginie, demande la requalification des faits contre Matthieu, poursuivi pour récidive de violence avec usage ou menace d'une arme et acte d'intimidation. Nous demandons que soit adjointe la circonstance aggravante de lesbophobie, discrimination à raison de l'orientation sexuelle des victimes. Les actes de Matthieu ne sont pas isolés et visaient Jessica et Virginie parce qu'elles sont lesbiennes.

JUSTICE

Sauver le juge d'instruction

Dans toute société démocratique, le pouvoir judiciaire est séparé du pouvoir exécutif. En France, le juge d'instruction instruit librement, à charge et à décharge, chaque affaire que lui confie le parquet. Il a des pouvoirs étendus pour mener toute investigation nécessaire. Il peut instruire certaines affaires politiques sensibles, et à ce titre il dérange. Or, ce juge est en passe d'être supprimé dans le cadre de la réforme judiciaire, par la volonté de Nicolas Sarkozy et donc de l'UMP. Le juge d'instruction peut jouer un rôle majeur dans la lutte contre les discriminations. Quand une affaire de discrimination a été classée sans suite par un parquet, la victime peut saisir le doyen des juges d'instruction avec constitution de partie civile, moyennant la consignation d'une somme fixée par lui. Il est alors tenu de relancer l'enquête. Or cette possibilité ne sera plus garantie avec la suppression du juge d'instruction. Avec l'hyperprésidentialisation et la concentration des médias, le monde judiciaire s'est ému. Des spécialistes tels que Robert Badinter ont dénoncé cette réforme promise et sans cesse reportée. Il convient aux citoyens aussi de dire non à une justice tenue par le pouvoir exécutif.

AMALGAME SCANDALEUX

L'Église catholique empêtrée dans ses archaïsmes

L'Église de Joseph Ratzinger, Benoît XVI, fait de la lutte contre l'homosexualité son credo. Partout dans le monde, elle fait pression ou obstruction pour que les couples homosexuels et l'homoparentalité ne soient pas reconnus comme lors des débats devant le Conseil de l'Europe en janvier dernier. Pour elle, l'homosexuel incarne la figure du monstre « contre-nature », personnifie une « culture de mort » et le refus de « l'altérité ». Dans un même mouvement, elle reproche aux homosexuels de ne pas faire d'enfants et de vouloir en avoir. L'Église catholique apparaît alors comme en décalage avec la morale des sociétés occidentalisées qui reconnaissent à tout individu homosexuel des droits nouveaux, voire identiques à ceux des hétéros. Dans le même temps, l'Église s'enlise face aux affaires de pédophilie dans ses rangs, ayant trop longtemps couvert ces crimes au point d'avoir du mal à rompre avec cette culture de la non dénonciation. La société va plus vite que l'Église. Les enfants parlent et les familles demandent des comptes. Les scandales se succèdent et que fait l'Église ? Elle tente de se défaire en amalgamant encore une fois homosexualité et pédophilie. N'ayant rien appris du mouvement social, le cardinal Tarcisio Bertone, numéro deux du Vatican, déclarait le 14 avril dernier au Chili : « De nombreux psychologues et psychiatres ont démontré qu'il n'y avait aucun lien entre le célibat et la pédophilie et beaucoup

d'autres, m'a-t-on dit récemment, ont démontré qu'il existait une relation entre l'homosexualité et la pédophilie ». Pour le Vatican, l'essentiel est de sauver le principe du célibat des prêtres en salissant l'homosexualité. Or, ces déclarations ont provoqué un tollé international. La France les a même condamnés. L'amalgame, le recours à de pseudo experts, une ignorance de la réalité de la pédophilie, mettent en lumière une hiérarchie catholique sur la défensive, incapable de comprendre le monde qui l'entoure, là où l'on devrait trouver clarté, limpidité et transparence. La lutte contre la pédophilie n'a besoin ni d'hystérie, ni d'amalgames. La hiérarchie catholique perd ici son autorité morale et toute légitimité dans les débats éthiques ou concernant l'égalité des droits entre homos et hétéros.

EGALITÉ EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Application des droits humains aux homosexuels persécutés

Notre combat pour l'égalité des droits dépasse nos frontières. Les persécutions envers personnes lesbiennes, gays, bi et trans (LGBT) sont encore légales dans près de la moitié des pays de la planète. En Europe, s'il n'y a plus de législation criminalisant l'homosexualité, on constate de grandes disparités entre les États. Certains permettent à un couple de même sexe de se marier (Danemark, Pays-Bas, Portugal, etc.) ou d'adopter (Belgique, Espagne, etc.), quand d'autres ne lui offrent qu'un pacs (France), ou pire, ne le reconnaissent pas du tout (Italie). Certains gouvernements tentent même de légaliser des discriminations envers les homosexuels (Pologne). Quazar soutient le combat des associations LGBT dans ces pays ainsi que l'actuel projet de résolution du Conseil de l'Europe. Dans le monde, de nombreux pays, dont 7 appliquant la peine de mort (Arabie Saoudite, États-Unis d'Amérique, Iran, Mauritanie, Nigeria, Soudan, Yémen), persécutent les personnes LGBT. En Afrique, des gouvernements s'acharnent à les emprisonner (Malawi, Zimbabwe, Cameroun), à les torturer. Quazar dénonce ces situations et demande au ministère des Affaires étrangères de dénoncer ces violences. Des femmes et des hommes LGBT fuient leur pays pour échapper aux persécutions, sauver leur vie, et tout simplement vivre tels qu'ils sont. Pour obtenir un titre de séjour, un véritable parcours du combattant les attend. Si la France leur accorde parfois le statut de réfugié, en raison des menaces liées à leur orientation sexuelle, elle les expulse aussi, les mettant gravement en danger. Quazar leur apporte son soutien et souhaite la suppression de la catégorie des pays prétendument sûrs et l'application d'une politique facilitant de droit d'asile pour les personnes LGBT.